

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

21 JAN. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE DIX NEUF JANVIER (19/01/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, ,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre GUILLAMAT (Représenté par Mme Marie CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. ROUX), **Adjoints**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI) M. Richard BAPTISTE (représenté par M REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M GAUTHIER) M. Patrice CHARLES (Représenté par M. NUNZI), **Conseillers Municipaux**

Était Absent Excusé : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Gérard CHOUKOUd M. Gérard VALLES **Conseillers Municipaux**

M. George DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

01-19-01-2010

CREATION DU BOULEVARD DU LYCEE

Considérant, l'attachement de l'ensemble des élus à la pérennité du lycée de Moissac,

Monsieur le maire propose que la portion suivante origine RD 101 avenue Jean Jaurès jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Sarlac et de la rue Cayla soit désormais appelée

« Boulevard du Lycée »

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

ACCEPTE de nommer Boulevard du Lycée la portion du boulevard du Quercy sur la portion suivante origine RD 101 avenue Jean Jaurès jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Sarlac et la rue Cayla.

DIT que la nomination Boulevard du Quercy allant de l'avenue du Sarlac et de la rue Cayla jusqu'aux Berges du canal reste inchangée

Pour copie conforme
Moissac le 19 janvier 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le : 21.01.2010
De sa publication et/ou notification le : 21.01.2010

